

NOVEMBRE 2023

GUIDE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE

à l'attention
des acheteurs
municipaux



Québec



Guide produit par le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour le gouvernement du Québec.

Table des matières

3. Introduction
4. **Présentation de l'économie sociale**
 4. Qu'est-ce que l'économie sociale?
 4. Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale?
 8. Les effets sur la communauté
 10. Les ressources en économie sociale
12. **L'approvisionnement en économie sociale**
 12. La transaction en économie sociale
 14. Quelques bonnes pratiques d'approvisionnement responsable
 - Liste de fournisseurs
 - Solliciter les entreprises d'économie sociale
 - Pratiquer l'allotissement
 - Conclure une entente de partenariat
 - Les politiques d'approvisionnement social

Introduction



Le présent guide porte sur l’approvisionnement auprès d’entreprises d’économie sociale. Il s’adresse avant tout à toutes les personnes qui prennent part aux processus d’approvisionnement au sein d’organismes municipaux. Sa rédaction s’inscrit dans une démarche visant à encourager les partenariats entre les acheteurs publics et municipaux et les entreprises collectives.

En premier lieu, le modèle de l’économie sociale, ses effets sur la communauté et les ressources dans le milieu seront présentés. La seconde partie abordera diverses astuces et bonnes pratiques pour faciliter les partenariats avec des entreprises collectives.

Présentation de l'économie sociale

Qu'est-ce que l'économie sociale?

L'économie sociale est un modèle entrepreneurial centré à la fois sur la poursuite d'une **mission sociale** et l'atteinte d'une **viabilité économique**. Cette approche privilégie la **collectivité**, tant par la production de biens et de services répondant à des besoins concrets que par une finalité sociale clairement identifiée.

Juridiquement, 75% des entreprises d'économie sociale ont le statut d'organisme sans but lucratif, un peu moins de 25% sont des coopératives, et 0,2% sont des mutuelles.¹ On les retrouve dans une diversité de secteurs, tels que :²

- Agroalimentaire
- Arts et culture
- Commerce de détail
- Environnement
- Finance solidaire
- Immobilier collectif
- Infrastructures collectives
- Loisirs et tourisme
- Manufacturier
- Médias et communication
- Petite enfance
- Recherche
- Habitation
- Enseignement
- Ressources naturelles
- Santé
- Services aux entreprises
- Services aux personnes
- TIC
- Transport

1. Tiré du Portrait statistique de l'économie sociale 2016 (Institut de la statistique du Québec). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-sociale-au-quebec-portrait-statistique-2016.pdf>

2. Tiré du site web du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec.

Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale?

Les entreprises d'économie sociale, ou entreprises collectives, répondent à six principes énoncés dans l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) :³



Finalité sociale

Elles ont pour objectif de répondre aux besoins de leurs membres et des collectivités.



Prise en charge collective

Elles impliquent leurs membres dans la prise de décision à travers un mode de gouvernance démocratique.



Autonomie de gestion

Elles ne sont pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics.



Viabilité économique

Elles suivent une démarche entrepreneuriale qui vise à assurer leur pérennité.



Gestion des surplus

Elles prévoient des mécanismes limitant la distribution des surplus générés.



En cas de dissolution...

Elles assurent que le reliquat de leurs biens soit dévolu à un organisme avec des objectifs semblables.

3. Tiré de l'onglet *Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale?* du site web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/apercu/quest-ce-quune-entreprise-deconomie-sociale>

Le modèle collectif mise sur la mission des entreprises d'économie sociale en générant à la fois de l'impact social dans les collectivités mais aussi des richesses économiques. On allie donc la réponse à une problématique dans des communautés à la performance et à la viabilité.

Entreprise d'économie sociale

↓ Qui sont les propriétaires ? ↓



Les membres ou la communauté

↓ Qui prend les décisions ? ↓

Les membres réunis en assemblée générale élisent un conseil d'administration.

↓ Comment sont prises les décisions ? ↓

1 membre = 1 vote

↓ Quel est le but de l'entreprise ? ↓



Répondre aux besoins des membres ou de la communauté.

↓ Quels sont les valeurs ou principes ? ↓

- Solidarité
- Entraide
- Primauté de l'humain
- Viabilité économique
- Efficacité
- Performance
- Équité
- Productivité
- Démocratie
- Innovation

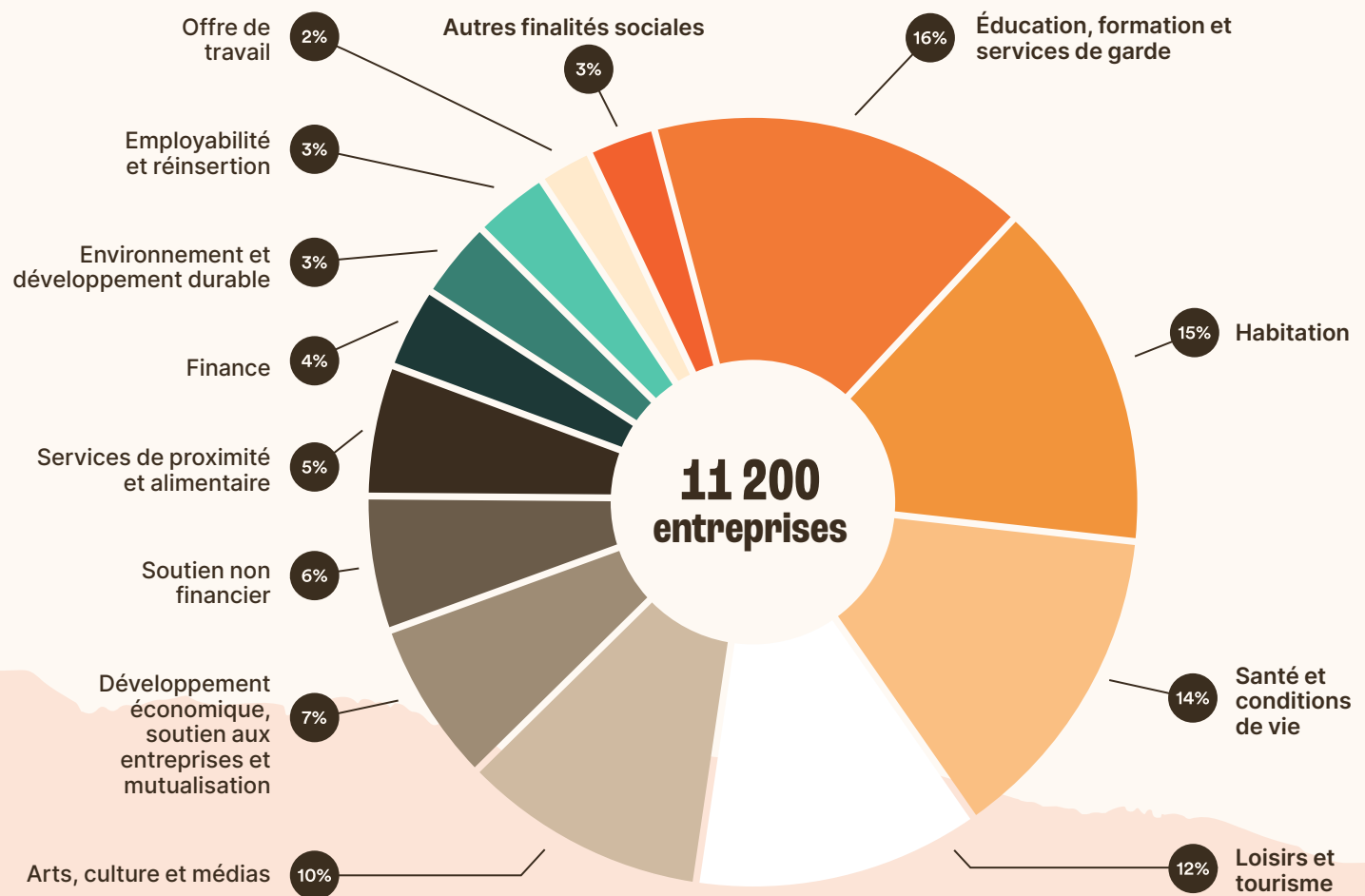
↓ Comment sont répartis les surplus ? ↓



Ils sont réinvestis dans l'entreprise (par exemple dans la qualité des produits et services, pour l'investissement dans les conditions de travail ou pour le développement de nouveaux produits et services au bénéfice des collectivités) ou redistribué au prorata de l'usage des membres.

Issue de l'étude L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016, la **figure ci-dessous** offre un portrait de la répartition des 11 200 entreprises collectives québécoises selon le domaine de leur mission sociale. Les revenus générés en économie sociale au Québec sont de 47,8 milliards de dollars et proviennent pour la forte majorité (88%) de la vente de produits et de services. Elles emploient 220 000 personnes salariées et totalisent 13 millions de membres ou d'adhérents⁴.

Répartition des entreprises d'économie sociale selon le domaine de finalité sociale








4. Tiré du Portrait statistique de l'économie sociale 2016 (Institut de la statistique du Québec)
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-sociale-au-quebec-portrait-statistique-2016.pdf>

Les effets sur la communauté

Bien entendu, l'impact de l'économie sociale sur la communauté varie d'une entreprise à l'autre, selon la nature de sa mission. Le réseau de l'économie sociale québécois regorge d'exemples concrets d'effets marqués sur la communauté. Vous en trouverez quelques-uns dans ce guide.

On peut présenter les effets globaux de l'économie sociale en cinq catégories :

 Économie locale	<ul style="list-style-type: none">• Les circuits courts sont favorisés.• Les profits sont réinvestis dans la mission, donc dans la communauté.• Les projets répondent à des besoins directs de la communauté.
 Économie durable	<ul style="list-style-type: none">• Les impacts néfastes sur l'environnement et sur la communauté sont pris en compte prioritairement.• Les projets s'adaptent à l'évolution du contexte et des besoins de la communauté.
 Économie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• La réinsertion et l'intégration au milieu de travail font souvent partie des pratiques des entreprises d'économie sociale.• Les surplus sont redistribués équitablement (dans le cas des coopératives).
 Économie participative	<ul style="list-style-type: none">• L'implication citoyenne est favorisée par une relation de confiance et un sentiment d'appartenance à la mission de l'entreprise.• Le modèle de gestion démocratique (un membre = un vote) met à profit les forces de chacun
 Économie prospère	<ul style="list-style-type: none">• Les entreprises créent de la richesse collective (près de 48 milliards de dollars annuellement) et diversifient le paysage économique québécois.• Les milieux de vie sont dynamisés et revitalisés, ce qui freine l'exode de la communauté.



La meilleure façon de comprendre l'impact social d'une entreprise, c'est de lui demander **directement!** Au-delà des services et des produits qu'elles offrent, les entreprises d'économie sociale ont une mission identifiée. Leurs équipes et les membres se feront un plaisir de vous en parler.

En vous approvisionnant auprès d'une entreprise d'économie sociale, vous participez à sa vitalité économique, lesquels sont investis dans sa mission sociale. **Vous participez donc directement à l'atteinte de sa mission sociale!**

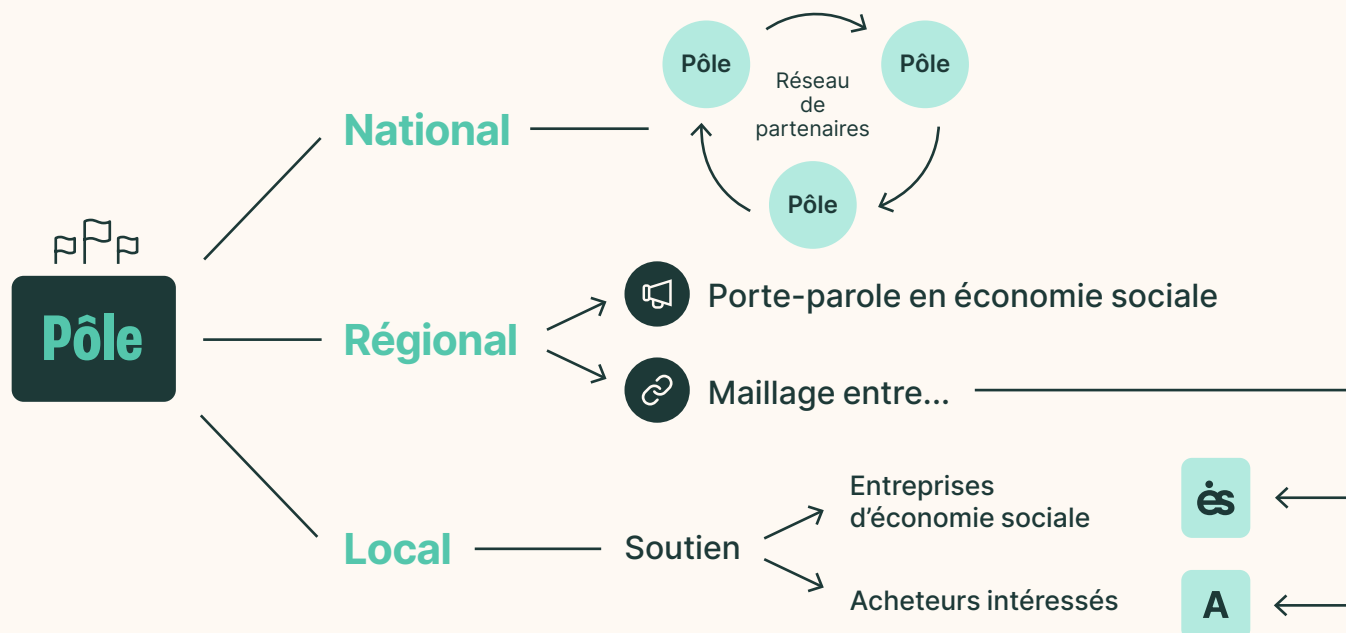
Les ressources en économie sociale

Au-delà de ce guide, bon nombre de ressources existent pour faciliter l'approvisionnement auprès d'entreprises d'économie sociale.

Les Pôles d'économie sociale

Au Québec, le réseau de l'économie sociale est composé de 19 Pôles régionaux et de 3 Pôles autochtones. Ils travaillent au développement de l'économie sociale sur leur territoire, et sont présents principalement à trois échelles :

- 1 **À l'échelle nationale**, les Pôles forment un **réseau de partenaires** qui enrichissent mutuellement leurs pratiques.
- 2 **À l'échelle régionale**, ils agissent en tant que porte-parole de l'économie sociale, et sont les acteurs privilégiés pour favoriser le **maillage** entre vous (les acheteurs) et les entreprises d'économie sociale.
- 3 **À l'échelle locale**, ils assurent un **soutien** auprès de leurs membres, les entreprises d'économie sociale, mais sont également une ressource privilégiée pour les acheteurs intéressés à s'approvisionner auprès d'entreprises collectives.



Si vous avez des questions sur le modèle de l'économie sociale ou que vous souhaitez avoir de l'assistance pour trouver les entreprises répondant à vos besoins, votre Pôle régional est la ressource idéale.

Pour trouver le Pôle d'économie sociale de votre région, rendez-vous sur le site web du Chantier de l'économie sociale :

chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/poles-deconomie-sociale/

Akcel Acheteurs

Le site web *akcel acheteurs* a été conçu précisément pour vous. Il s'agit d'un répertoire en ligne vous permettant de trouver facilement les entreprises d'économie sociale dans votre région, selon la catégorie de services ou de produits dont vous avez besoin, les types d'accréditation, la forme juridique des entreprises, etc.

Rendez-vous à : akcelacheteurs.ca

Économie sociale, j'achète!

Le site web *Économie sociale, j'achète!* constitue une autre ressource destinée aux acheteurs publics et municipaux. Vous y trouverez des outils et des ressources utiles pour faciliter l'approvisionnement en économie sociale.

Rendez-vous à : economiesocialejachete.ca



Québec 

akcel
acheteurs

ès



L'économie sociale
J'ACHÈTE!

Répertoire des coopératives du Québec

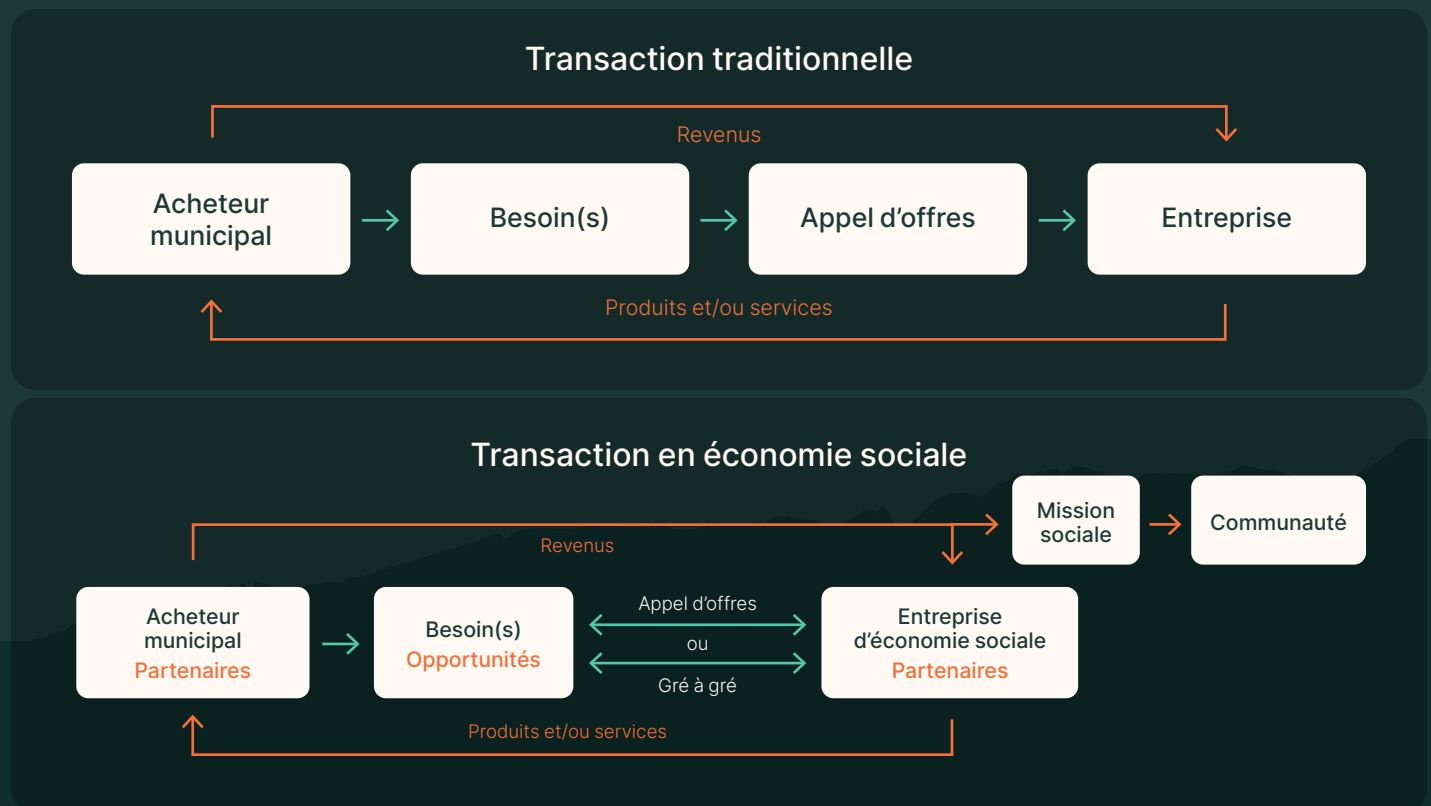
Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie assure la mise à jour d'un *répertoire des coopératives québécoises*. Il vous permet de rechercher des coopératives selon le secteur d'activité, la catégorie et la zone géographique.

Rendez-vous à : economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/repertoires/cooperatives/cooperatives

L'approvisionnement en économie sociale

La transaction en économie sociale

Le schéma suivant illustre les différences entre une transaction traditionnelle et une transaction auprès d'une entreprise d'économie sociale :



Quelles sont ces différences ?

D'abord, vos besoins représentent des opportunités pour les entreprises d'économie sociale, et les produits et/ou services qu'elles offrent sont le fruit des solutions que vous avez élaborées ensemble. Puis, les profits des revenus générés par la transaction sont réinvestis dans la mission sociale de l'entreprise. C'est donc dire que vous y contribuez directement. La transaction en économie sociale comporte ainsi un troisième acteur, la communauté. Enfin, certaines dispositions légales peuvent faciliter l'octroi de contrats à des entreprises d'économie sociale. Nous le verrons plus tard dans ce guide.



Qu'en est-il des responsabilités des parties ?

Bien sûr, l'entreprise d'économie sociale a pour responsabilité de bien comprendre vos besoins et de s'y adapter au fur et à mesure que le partenariat progresse. Les produits et les services offerts répondent à ces besoins. De votre côté, comme il s'agit d'un partenariat, il est fortement suggéré d'éviter de prendre une position passive; votre investissement dans la relation permet de trouver des solutions appropriées à vos enjeux, en plus d'aider l'entreprise à se développer.

Quelques bonnes pratiques d'approvisionnement en économie sociale

Intégrer les entreprises d'économie sociale à votre liste de fournisseurs

Une première astuce rapide consiste à intégrer à votre liste de fournisseurs les entreprises d'économie sociale qui répondent à vos besoins. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le répertoire en ligne [akcel acheteurs](#). Vous trouverez les entreprises de votre région œuvrant dans les domaines relatifs à vos besoins.

Solliciter les entreprises d'économie sociale

Pour octroyer un contrat à une entreprise d'économie sociale identifiée, vous pouvez notamment faire un appel d'offres sur invitation en interpellant l'entreprise en question ou procéder au gré à gré.



Le gré à gré

L'attribution d'un contrat de gré à gré allège le processus d'approvisionnement. Vous évitez autant les frais administratifs que les délais provoqués par la démarche d'appels d'offres, qui n'attire pas nécessairement des soumissionnaires. Certaines dispositions législatives visant à favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés municipaux facilitent cette pratique:

Acheteurs municipaux : De manière générale, le seuil limite fixé par le gouvernement provincial pour conclure des contrats de gré à gré est de 25 000\$. Il est toutefois possible de modifier votre règlement de gestion contractuelle pour augmenter ce montant maximal au seuil d'appel d'offres public, soit 121 200\$ en 2023. Le montant du seuil étant indexé, il doit être mis à jour annuellement. Par ailleurs, il peut exister des exemptions permettant l'octroi de contrats de gré à gré auprès des OBNL, et ce, au-dessus des seuils d'appel d'offres public. Comme le contexte varie beaucoup d'une municipalité à une autre, il vous revient d'évaluer les possibilités qui s'appliquent à vous. Pour plus d'information, voir les [règles entourant les modes de sollicitation et d'adjudication des contrats municipaux](#) sur le site web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.⁶

GRÉ À GRÉ

L'exemple de Proanima

Proanima est une entreprise d'économie sociale fondée en 2012 pour répondre à un besoin de gestion animalière responsable.

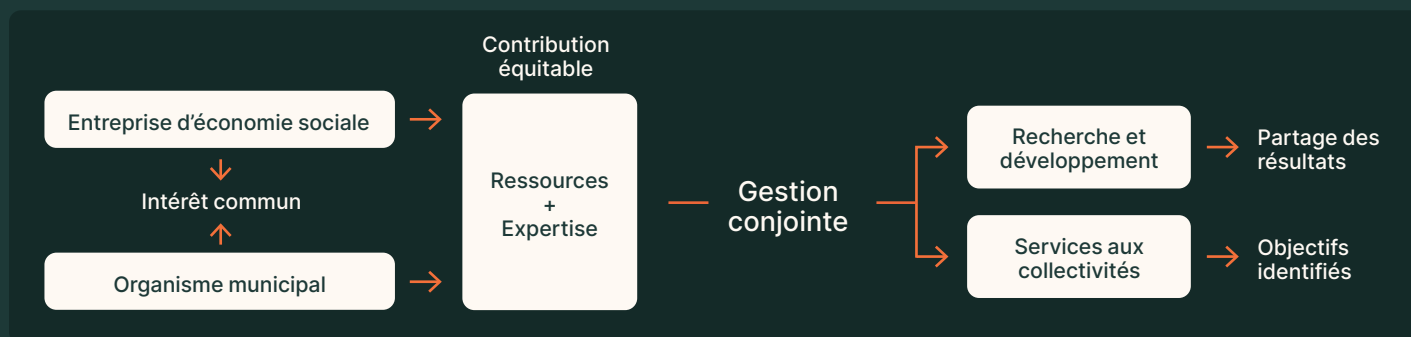
Grâce à certaines dispositions qui ont favorisé une entente de gré-à-gré, Proanima a pu conclure une entente de gestion animalière avec la Ville de Longueuil. En établissant un partenariat à plus long terme, l'organisation a pu proposer à la ville une démarche axée sur ses besoins et ses enjeux. Ainsi, plutôt que de simplement recueillir les animaux abandonnés dans les rues, une portion de l'entente est consacrée à éduquer et sensibiliser l'humain au bien-être animal. Ce modèle de gestion animalière municipale est maintenant une référence au Québec.



6. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle/regles-de-passation-et-de-gestion-des-contrats-municipaux/les-regles-entourant-les-modes-de-sollicitation-et-dadjudication-des-contrats-municipaux/>

Conclure une entente de partenariat

Les ententes de partenariat ne sont pas courantes en économie sociale pour l'instant. Ce type d'entente dépasse le cadre d'un contrat de service; une gestion plus large de la problématique est assumée conjointement par l'entreprise et l'organisme municipal, qui partagent un intérêt commun. Une portion de type "recherche et développement" permet de recueillir des données et des indicateurs précis afin de mieux intervenir dans l'avenir. Ainsi, conclure une entente de partenariat avec une entreprise d'économie sociale favorise un impact social transversal.



PARTENARIAT

L'exemple du CVBU

En 2017, l'agglomération de Longueuil a été affectée par l'arrivée de l'agrile du frêne, qui a grandement augmenté la quantité de bois urbain résiduel. Face à cette problématique, l'agglomération a conclu un partenariat avec une entreprise d'économie sociale, le Centre de valorisation du bois urbain (CVBU). Au-delà de gérer l'enjeu à court terme, le CVBU a développé des infrastructures, des méthodes et des outils permanents s'inscrivant dans une démarche structurante visant à valoriser le bois urbain résiduel, et à en maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales. La problématique de l'agrile du frêne s'est ainsi transformée en opportunité pour la municipalité.



La transversalité de l'impact social

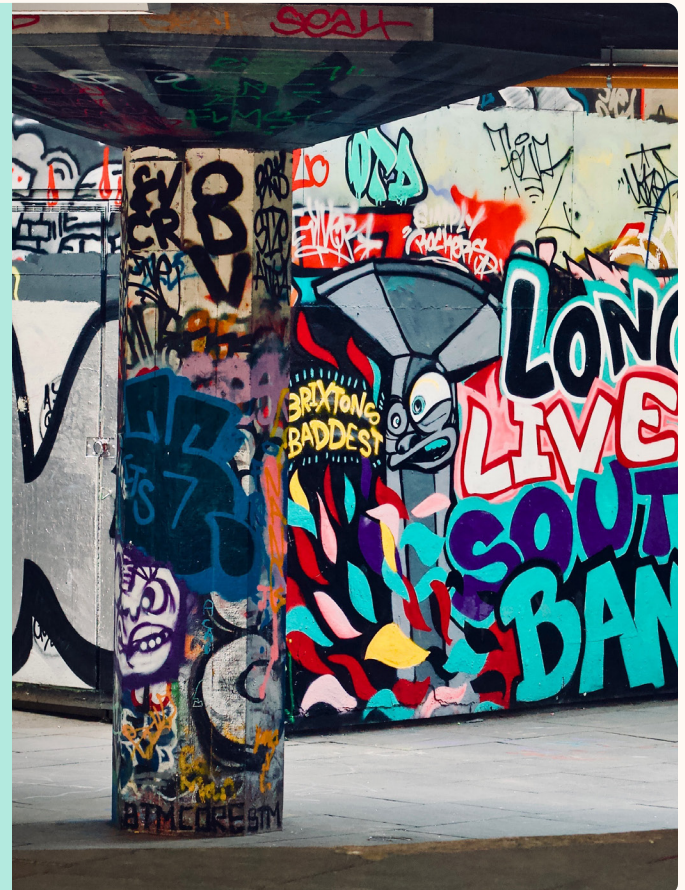
En créant un partenariat avec une entreprise d'économie sociale, vous encouragez sa mission sociale autant que vous en bénéficiez. D'une part, vous avez un impact social concret en faisant croître les surplus destinés à la mission en question. D'autre part, les produits ou les services que vous obtenez sont fortement influencés par la vision sociale de l'entreprise, pour autant qu'elle soit impliquée dans la réflexion et la planification du projet. L'exemple qui suit illustre bien comment un contrat relativement simple peut mener à un partenariat extrêmement avantageux.

TRANSVERSALITÉ DE L'IMPACT SOCIAL

L'exemple de Dose Culture

Dans les dernières années, les villes de l'agglomération de Longueuil se sont retrouvées aux prises avec une problématique de vandalisme dans les rues, affectant le sentiment de sécurité de la population.

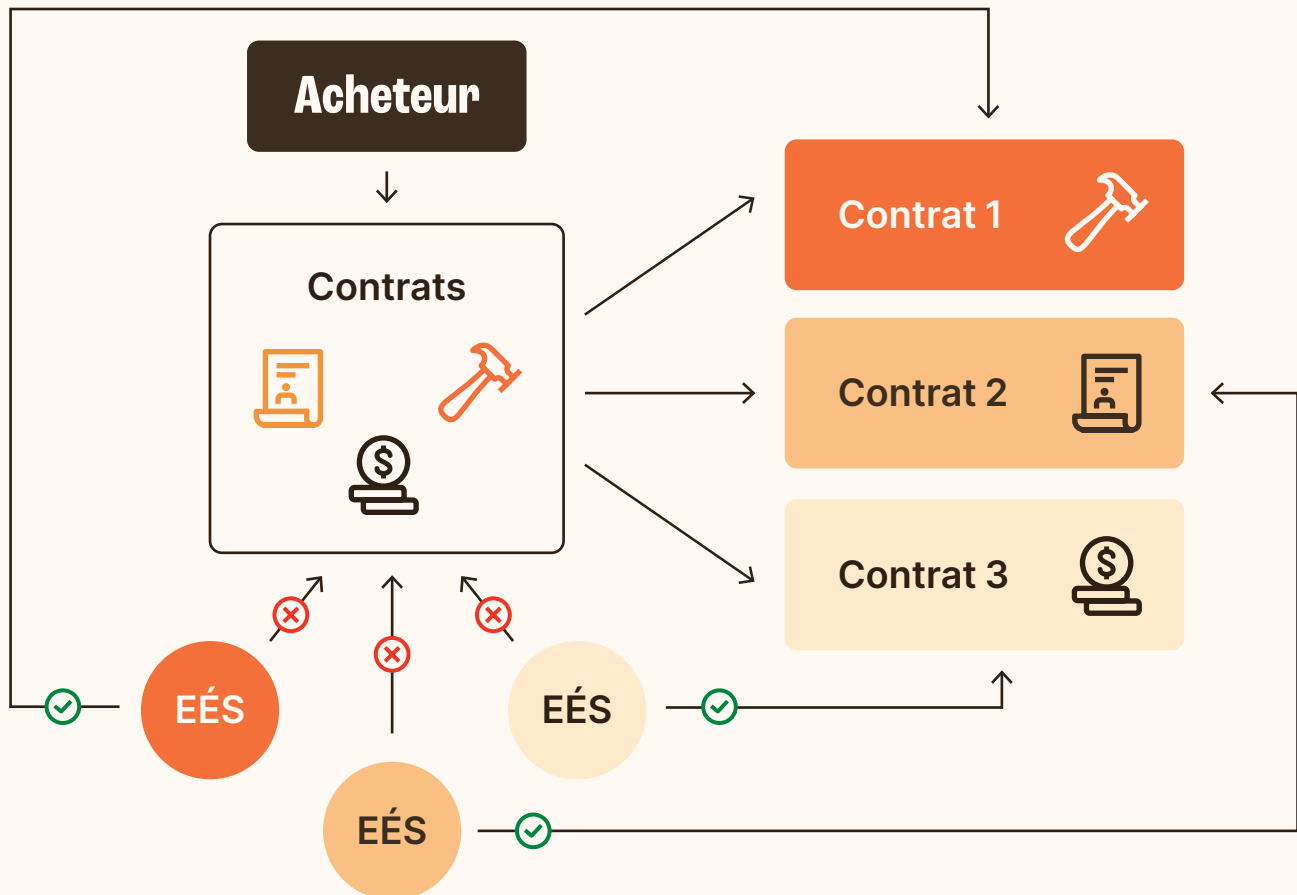
L'agglomération a décidé d'impliquer Dose Culture, une entreprise d'économie sociale, dans les travaux de réflexion autour de la problématique. Les villes se sont ainsi dotées de plans d'action en matière de lutte aux tags et de promotion de l'art urbain, ou d'une politique culturelle en arts urbains, dans le cas de Longueuil. Les retombées ont été multiples : répertoire des méfaits dans un système numérique, cartographie en temps réel des méfaits, hausse d'interventions dans les quartiers considérés problématiques, opérations spéciales en matière de lutte aux messages haineux, embauche de ressources afin d'effacer rapidement tout vandalisme raciste, sexiste ou homophobe, etc.



Pratiquer l'allotissement

Lorsqu'il est possible de le faire, l'allotissement peut être pratiqué dans les appels d'offres. Il s'agit de diviser les contrats en différents lots, ou plus petits contrats. Cela peut rendre des partenariats accessibles à des entreprises d'économie sociale qui n'auraient pas été en mesure d'en assumer toutes les tâches.

Il est à noter que l'allotissement n'est pas une stratégie pour faciliter le gré à gré; il ne permet pas de faire passer les montants des contrats sous les seuils d'appel d'offres public.





ALLOTISSEMENT

L'exemple de Brossard

La Ville de Brossard a divisé le contrat de déneigement de la ville par secteur, en lots résidentiels et industriels. Ainsi, des entreprises locales et d'économie sociale ont pu prendre les contrats devenus moins imposants. Cela permet également à des plus petites entreprises d'accéder au marché.



Les politiques d'approvisionnement responsable

En mars 2021, le **projet de loi 677** modifiant la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions a été sanctionné, incitant les organismes municipaux à se doter d'une politique d'acquisition responsable pour encadrer leurs pratiques d'approvisionnement. Cette mesure vise notamment à stimuler l'achat auprès d'entreprises d'économie sociale. Voici quelques exemples d'articles touchant à l'entrepreneuriat collectif, directement tirés de diverses politiques d'approvisionnement responsable.

Priorité aux EÉS

Si la qualité du produit ou du service, les frais et la localisation sont équivalents entre une entreprise privée et une entreprise d'économie sociale, le contrat est offert à l'entreprise d'économie sociale.

Longueuil : « À prix égal, la Ville va octroyer au fournisseur local ou à une entreprise d'économie sociale ». ^(p.14)

Marge préférentielle

Si la qualité du produit ou service et la localisation de l'organisation sont équivalentes entre des entreprises privées et une entreprise d'économie sociale, le contrat est offert à l'entreprise d'économie sociale, et ce même si ses frais sont plus élevés, jusqu'à concurrence d'un certain montant.

Boucherville : « La Ville peut octroyer un contrat à un fournisseur local ou d'économie sociale dont la place d'affaires est située sur son territoire, même si son offre de prix est supérieure jusqu'à concurrence de 5% de la valeur totale de la commande avant taxes, à condition que la quantité, la qualité et le délai de livraison soient comparables ». ^(p.6)

7. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-15-21-mai-2021/>

Formations et outils

Des formations sur les bénéfices des partenariats avec les entreprises en économie sociale sont dispensées à la direction de l'approvisionnement. Ces formations sont également données aux autres services, soit par la direction de l'approvisionnement, soit par des organisations d'économie sociale.

Office québécois de la langue française : « De concert avec le comité de développement durable, la Direction des ressources humaines, financières et matérielles (DRHFM) s'engage à sensibiliser tous les employés et toutes les employées de l'Office, et plus particulièrement le personnel prenant part aux décisions d'achat, à l'importance d'appliquer la présente politique. La DRHFM s'engage également à offrir une formation aux personnes participant au processus d'approvisionnement et à soutenir celles-ci dans l'application de la présente politique et de la grille des acquisitions. La présente politique est publiée dans l'intranet de l'Office afin que le personnel puisse la consulter ». ^(p.6)

Critères de sélection

Lorsqu'il est question d'évaluer les soumissions reçues lors d'un appel d'offres, des critères sociaux et environnementaux, quantitatifs et qualitatifs, sont intégrés dans les grilles d'évaluation.

Sainte-Julie : « Afin d'évaluer l'ensemble des coûts, les frais d'utilisation (comme la consommation en eau, en électricité et les frais d'entretien) ainsi que les coûts d'élimination en fin de vie doivent être considérés en plus du prix d'achat ». ^(p.5)

Boucherville : « Outre le prix, la grille doit contenir un minimum de quatre (4) critères de sélection. Aucun critère ne peut se voir attribuer un pointage supérieur à trente (30) sur un total de cent (100) pour l'ensemble des critères autres que le prix. Le document d'appel d'offres doit mentionner les exigences, les critères et les méthodes de pondération et d'évaluation. Toute grille d'évaluation et de pondération à utiliser pour l'évaluation des soumissions doit avoir été entérinée par le Conseil municipal. Le secrétaire du comité procède au calcul du pointage intérimaire des soumissions. Par la suite, il ouvre seulement les enveloppes de prix des offres ayant atteint au moins soixante-dix (70) points. Il complète la grille d'évaluation et la fait signer par chacun des membres du comité ». ^(p.8)

Cibles chiffrées

Dans sa politique d'approvisionnement responsable de 2014, la Société de transport de Montréal s'était donné l'objectif que 90% de ses contrats respectent des critères de développement durable en 2020. De telles cibles pourraient évidemment s'appliquer à l'économie sociale.

STM: « La STM vise à ce que 90 % des contrats en cours incluent des critères de développement durable d'ici 2020. Pour cela, la Société prévoit développer des lignes directrices, des outils ainsi qu'un programme de sensibilisation, formation et communication sur l'approvisionnement responsable ». ^(p.1)

Système de vérification et révision annuelle

Il convient de mettre en place un mécanisme assurant l'application de la politique d'approvisionnement responsable :

Cirque du Soleil : « Le Cirque du Soleil s'engage à mettre en place un système de contrôle et de vérification de l'application de sa politique d'approvisionnement responsable. Le fournisseur pourra faire l'objet de vérification par le Cirque du Soleil ou une tierce partie (vérifications sur place ou envois de questionnaires) ». ^(p.1)

Afin d'améliorer continuellement la politique d'approvisionnement responsable et de l'adapter au contexte social, une révision est faite sur une base annuelle.

Office québécois de la langue française : « Afin de faciliter son application et de l'améliorer de façon continue, l'Office révisera la présente politique annuellement ». ^(p.6)

Par où commencer ?

Vous souhaitez entamer un partenariat avec une entreprise d'économie sociale ? Vous pourriez commencer par rechercher, à l'aide des différentes ressources évoquées, quelles entreprises d'économie sociale de votre région pourraient répondre à vos besoins. Encore une fois, n'hésitez pas à vous référer à votre pôle régional pour toute question sur le sujet!



Merci

Les opinions exprimés dans ce guide n'engagent que ses auteurs.



Guide produit par le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour le gouvernement du Québec.

